



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boissons et alcools

Question écrite n° 29109

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation du marché de la bière en France. Si des règles de nature à y assurer une saine concurrence existent, elles ne semblent pas pleinement respectées. Le conseil de la concurrence a d'ailleurs été saisi à ce sujet. L'intégration verticale qui conduit les brasseurs principaux à acquérir les sociétés de distribution de la bière à destination des cafés, hôtels et restaurants empêche l'émergence d'autres brasseries dans la mesure où elles ne peuvent accéder au marché de la distribution. Pourtant, cela favoriserait la concurrence et le respect des droits des consommateurs. Le maintien de l'activité brassicole et la diversité des brasseurs sont aussi nécessaires pour soutenir l'emploi dans ce secteur. En conséquence, il l'interroge sur ses intentions en faveur de la concurrence et de l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché de la bière en France.

Texte de la réponse

L'entrée des brasseurs étrangers dans les années quatre-vingt sur le marché français et la concurrence aigüe qui s'en est suivie ont provoqué un mouvement de prises de contrôle par les grands brasseurs des distributeurs indépendants de bière non affiliés à un groupement d'achat. Ces prises de contrôle permettent aux brasseurs d'approcher directement les débits de boissons en favorisant le placement de leurs marques. L'intégration de ces sociétés de distribution provient le plus souvent de l'absence de distributeurs indépendants capables financièrement d'acheter d'autres fonds. Le ministre de l'agriculture est conscient du fait que le maintien d'un réseau de distributeurs indépendants constitue un facteur de concurrence dans la mesure où il garantit l'accès au marché des petites et moyennes entreprises du secteur brassicole. Le conseil de la concurrence est saisi de cette question suite à la demande d'un brasseur. Son avis est attendu prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29109

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2004

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8886

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1387